

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30  
SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES**

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 40                | 31       | 34      |

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents :** M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguié, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaur, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

**Pouvoirs :** M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

**Absents et excusés :** M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

**D101-2025 Mise en place d'un dispositif d'aide sociale pour l'accès à la cantine scolaire**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants;

Vu l'absence de Centre intercommunal d'Action Sociale (CCAS) sur le territoire communautaire et la nécessité pour la Communauté de Communes d'exercer une action sociale de proximité ;

Vu la compétence exercée en matière de restauration scolaire ;

Vu la nécessité d'assurer l'accès au service public de restauration scolaire à toutes les familles, y compris celles en difficulté financière, quelles que soient leur nationalité ou leur situation administrative ;

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**(Abstention : 1 - Pour : 33)**

- **DECIDE** de mettre en place, à compter de l'année scolaire 2025-2026, un dispositif d'aide à la restauration scolaire destiné aux familles en difficulté financière, résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.
- **DECIDE** de confier au Président la mission d'élaborer un règlement d'attribution détaillant les critères d'éligibilité, modalités d'instruction, formes et conditions d'attribution de cette aide.
- **DIT** que ce règlement sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



Philippe Woillez

**Le Président,**



Bernard ANDRIEU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06/11/2025



ID : 081-200034064-20251028-D101\_2025-DE